

## Chapitre IV : Les sanctuaires

Ici, nous expliquons le vocabulaire concernant les sanctuaires en tant qu'établissements religieux ainsi que le matériel, les équipements, ou encore le nécessaire pour les cérémonies, les décorations qui en dépendent ou qui y sont liés. A l'époque ancienne, il n'y avait pratiquement pas de sanctuaire permanent, et s'il y avait bien des exemples d'endroits de résidence de kami, tels les iwakura ou iwasaka, la plupart du temps, on procédait aux cérémonies après avoir préparé un lieu de cérémonie temporaire. Les sanctuaires actuels, habituellement, sont constitués de bâtiments tels que le temple, le pavillon de kagura, le bâtiment administratif et de l'espace intérieur. Sur les allées de cet espace intérieur se trouvent le torii, les statues, les lanternes, la fontaine. Parmi les bâtiments du temple, se trouvent notamment le pavillon principal (honden), le haiden, le heiden et c'est sur le kamiza du pavillon principal que se trouve l'objet de vénération [corps de la divinité]. Il s'agit souvent d'un miroir, d'une épée ou d'un tama. Après avoir subi l'influence du bouddhisme des statues de la divinité ou des mandala apparurent également. Il arrive aussi que des objets naturels constituent l'objet de vénération et quand c'est la montagne elle-même qui est considérée comme le corps de la divinité, on parle deshintaisan. En dehors de l'objet de vénération, plusieurs autres éléments de l'espace intérieur sont considérés comme sacrés. En particulier les arbres, fréquemment considérés comme le corps de substitution de la divinité, et l'on parle alors de shinboku ou de shinju. Selon les sanctuaires, il existe plusieurs trésors. De nombreux ont un rapport avec l'histoire de sa fondation mais il arrive que parmi eux se trouvent des trésors nationaux ou des éléments culturels d'importance. Il n'est pas non plus rare qu'au sein d'une même enceinte se trouvent différents sanctuaires mais le sanctuaire principal est alors dit honsha, et ceux qui lui sont annexés sessha, massha, shisha etc. Quand il y a des sanctuaires sur le sommet d'une montagne, son flanc et son pied, on les considère comme une entité avec une relation de sanctuaire principal et de sanctuaires de pèlerinage, et l'on parle de yamamiya / satomiya. De plus, quand la divinité se déplace, on prépare une châsse. Quand les éléments décoratifs d'un corps de substitution de la divinité comme une épée, deviennent importants, cela prend la forme de dashi ou de yama hoko.

Lors des cérémonies, il y a des choses que l'on peut offrir à la divinité et cela s'appelle depuis autrefois heihaku [offrandes]. Heihaku était le terme générique pour les offrandes faites aux divinités mais, parmi elles, il faut particulièrement distinguer la nourriture, ou shinsen. Dans ce cas, le sake s'appelle miki. Il y avait toutes sortes de heihaku mais, à l'époque ancienne, les étoffes notamment étaient les plus fréquentes. Aujourd'hui, il arrive fréquemment de donner de la monnaie, ce qui s'appelle aussi offrande monétaire [heihaku-ryō]. L'offrande est aussi utilisée comme matériel de purification et, dans ce cas, il est fréquent d'utiliser les expressions ōnusa ou haraigushi. Aujourd'hui, la forme la plus fréquente d'offrande est le papier placé sur une broche ou sur un arbre.

Le desservant procède à la cérémonie dans un costume déterminé et, dans le cas des desservants aujourd'hui, en fonction de la cérémonie, il y a distinction entre le vêtement officiel [seisō], le vêtement de cérémonie [reisō], le vêtement ordinaire [jōsō]. Il y a également des différences en fonction du statut. Le matériel pour chaque cérémonie est également défini. A l'époque moderne,

ces règles précises se basaient sur Jinja saishiki (Fêtes et cérémonies des sanctuaires) édité en l'an 8 de l'ère Meiji (1875) par l'Office des Rites et sur Kankokuheisha ika jinja saishiki (Fêtes et cérémonies des sanctuaires de rangs inférieurs aux sanctuaires dépendants du ministère et ceux dépendants des provinces) de l'an 3 de l'ère Taishō (1914) mais les règles actuelles se fondent sur Jinja saishiki (Fêtes et cérémonies des sanctuaires) établies par l'Association des sanctuaires la 23<sup>e</sup> année de l'ère Shōwa (1948).

Dans les sanctuaires, soit les gens, dans une optique de prière par exemple, donnent aux divinités, soit il leur est donné quelque chose qui doit leur apporter, par exemple, de la vertu divine. C'est ce que l'on appelle de façon générique dons [kyōshin] et attributions [jūyo]. Ce qui est donné dans une perspective de prière, c'est par exemple de l'argent (saisen) ou des ema (plaquettes votives). Si la prière est exaucée, il arrive souvent que de nombreuses choses soient données en remerciement. D'un autre côté, les hama-yumi, hama-ya ou engi-mono sont des choses avec lesquelles les gens repartent. Parmi eux, certains servent à repousser les problèmes ou attirer la bonne fortune de façon générale, d'autres sont remis pour des prières spécifiques. Dans ce second cas, ce sont aujourd'hui les ema qui sont les plus représentatifs. Les ema [littéralement : image de cheval] ont pour origine qu'au tout début on donnait réellement un cheval mais, aujourd'hui, comme c'est le support pour écrire le contenu de la prière, ils sont utilisés pour des demandes pour les examens, de travail, de mariage etc. Ce qui apporte la bonne fortune a pour nom générique engi-mono. Outre les hama-ya, les otafukumen et les kumade relèvent de cette catégorie. Sinon, il y a les o-mikūji qui comprennent des éléments de divination. Aujourd'hui, il est fréquent que lorsqu'ils vont au sanctuaire pour des cérémonies officielles, les gens soient purifiés par le desservant, offrent des tamagushi, puis reçoivent du sake divin (miki).

Inoue Nobutaka